

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 25 septembre 2023

SEV - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE POUR RÉPONDRE AU DISPOSITIF « PERMIS DE LOUER »

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, François GIBERT à Sébastien MATHIEU, Christophe GUINOT à Emmanuel EXPOSITO, Thibault HEBRARD à Rose-Marie NIETO, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Gérard LEFEVRE à Florent SIMMONET, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Michel PAILLEY à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Philippe TERRASSIN, Valérie VOLLAND à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Gérard LABORDERIE, Alain LIAIGRE, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

SEV - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE POUR RÉPONDRE AU DISPOSITIF « PERMIS DE LOUER »

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 ;

Vu le décret n°2016-1790 du 19/12/2016 définissant les modalités règlementaires d'application des deux régimes ;

Vu les délibérations du Conseil d'Agglomération du 5 novembre 2018 et du 16 novembre 2020 instaurant le régime d'autorisation préalable à la mise en location d'un logement (APML), sur trois secteurs du centre ancien de Niort ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 13 décembre 2021, approuvant les derniers amendements au règlement de service du SEV à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Afin de mettre en œuvre toutes les étapes du Permis de louer, de la demande d'autorisation à la sanction, le SEV a été sollicité pour transmettre au service de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) en charge du suivi de ce dispositif, des données relatives aux ouvertures de compteurs d'eau.

A cette fin et conformément aux exigences du RGPD sur la transmission des données personnelles, le SEV doit préalablement recueillir le consentement des usagers pour pouvoir utiliser leurs données à des fins autres que la gestion de leur abonnement à l'eau potable.

Il est donc proposé d'inclure dans le règlement du service, à l'article 4 « Accès des abonnés aux informations les concernant », une clause qui autorise le SEV à transmettre des données personnelles au service de la CAN en charge du suivi du Permis de louer, pour les logements inclus dans le périmètre d'application du dispositif et d'ajouter l'alinéa suivant.

Il est donc ajouté l'alinéa suivant à l'article 4 du règlement de service du SEV : « Le SEV se réserve le droit de transmettre les données personnelles au service de la CAN en charge du suivi du Permis de louer, pour les logements inclus dans le périmètre d'application du dispositif, sauf en cas de refus express de l'abonné, par transmission d'un courrier en RAR ou par courrier électronique (mail). »

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les modifications ci-dessus au règlement du service du SEV.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Elmano MARTINS

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué